

Grille des spécifications					Zone : AG-301		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
Rapports d'occupation					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications					Zone : AG-302		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de priviléges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.					

Grille des spécifications						Zone : AG-303
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		2. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G				

Grille des spécifications					Zone : AG-304		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de priviléges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.					

Grille des spécifications						Zone : AG-305
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		3. Type d'entreposage autorisé : D, G				

Annexe 2 : Grille des spécifications – Version intégrée  
Règlement de zonage numéro 09-591

<b>Grille des spécifications</b>					<b>Zone : AG-306</b>		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de priviléges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.					

Grille des spécifications				Zone : AG-415			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Type d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications				Zone : AG-416			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Type d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications						Zone : AG-501
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G				

Grille des spécifications					Zone : CA-102		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	●
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	●
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	●
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	●
	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	●
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	20	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1.	Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1.	Production de cannabis				
<b>Notes particulières</b>		2.	Modification de véhicules récréatifs autorisé				
		1.	Projet commercial intégré autorisé				

Grille des spécifications					Zone : CM-103	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1.	Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3			

Grille des spécifications					Zone : CM-106		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3					

Grille des spécifications						Zone : CM-146
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4	●			
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10	●		Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13	●		Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>					Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration	C20	●		Acériculture	F3
	Restauration rapide	C21		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agriculture sans élevage	A2
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	30%	
		Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Quicainerie				
		2. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Projet commercial intégré autorisé				
		2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)				
		3. Type d'entreposage autorisé : A				

Grille des spécifications						Zone : CM-204
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	50%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3 2. Projet commercial intégré autorisé 3. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)				

Grille des spécifications					Zone : CM-205	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum	
	Latérale	Minimum		3	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum		7	Maximum	
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum	
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum	
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	50%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1.	Établissement de résidence principale			
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1.	Un studio de cinéma			
		2.	Un cinéma			
<b>Notes particulières</b>		1.	Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3			
		2.	Projet commercial intégré autorisé			
		3.	Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)			

Grille des spécifications					Zone : CP-145		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	65%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9	Maximum	25		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) 3. Type d'entreposage autorisé : A 4. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications				Zone : CP-206			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	30%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Quicaillerie					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) 3. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications					Zone : CP-207		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	65%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A 3. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : CP-505		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	30%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications						Zone : CS-147
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : CS-420
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1.	Voir article 17.16			

Grille des spécifications					Zone : CS-507		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	●
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. La classe d'usages Conservation naturelle est autorisée pour les terrains appartenant à la Ville de Québec. Les normes de l'article 17.16 s'appliquent pour cette classe d'usages.					

Grille des spécifications				Zone : CS-529			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	●
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : CS-701		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1	●	<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3	●				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	●
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : CT-108		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Un marché public permanent 2. Un parc d'attractions 3. Un ciné-parc 4. Une arcade 5. Tremplin et saut à l'élastique					
<b>Notes particulières</b>		1. Projet touristique intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A, C					

Grille des spécifications					Zone : CV-136		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	●
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-304			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>							

Grille des spécifications						Zone : F-308
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20			Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3
	Bar	C22		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
					Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum	
	Latérale	Minimum			Maximum	
	Latérales combinées	Minimum			Maximum	
	Arrière	Minimum			Maximum	
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum			Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum	
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : F-309
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications				Zone : F-403			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>							

Grille des spécifications				Zone : F-404			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>							

Grille des spécifications				Zone : F-409			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>							

Grille des spécifications						Zone : F-411
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum	
	Latérale	Minimum			Maximum	
	Latérales combinées	Minimum			Maximum	
	Arrière	Minimum			Maximum	
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum	
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications				Zone : F-509			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Érablière commerciale					
		2. Services et spécialité d'horticulture					
		3. Établissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Érablière privée					
		2. Abri forestier					
<b>Notes particulières</b>							

Grille des spécifications				Zone : F-533			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-601			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		1/50 hectares
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. La superficie du terrain doit être d'au moins 5 hectares pour qu'un chalet de villégiature soit autorisé					

Grille des spécifications				Zone : F-602			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Voir article 17.35					

Grille des spécifications				Zone : F-603			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		1/100 hectares
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Supprimé 2. Supprimé					

Grille des spécifications						Zone : F-802
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
Rapports d'occupation					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum	
	Latérale	Minimum			Maximum	
	Latérales combinées	Minimum			Maximum	
	Arrière	Minimum			Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		2. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-804
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20			Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3
	Bar	C22		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
					Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agriculture sans élevage	A2
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
		Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
<b>Notes particulières</b>						
<b>Usage contingenté</b>						

Grille des spécifications						Zone : F-805
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>					Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration	C20			Acériculture	F3
	Restauration rapide	C21		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agriculture sans élevage	A2
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
		Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
<b>Notes particulières</b>						
<b>Usage contingenté</b>						

Grille des spécifications						Zone : IND-316	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
				NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION			
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	20%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé		1.	Un dépôt de matériaux secs				
		2.	Un lieu de compostage à titre d'usage principal				
		3.	Un lieu d'enfouissement				
		4.	Une usine de traitement d'eau ou de boues usées				
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : C, D, E				

## Grille des spécifications

Zone : IND-423

GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3			
	Gîte touristique	C4			
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3
				Industrie à forte incidence	I4
			Extraction	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
				Activité forestière avec villégiature	F2
				Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1
				Agriculture sans élevage	A2
				Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	10	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage spécifiquement exclu					
Usage spécifiquement autorisé					
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E 2. Les classes d'usage « Extraction sablière » et « Extraction carrière » ne sont autorisées que sur une partie des lots numéro 5 756 546, 5 756 547, 5 756 548, 5 756 560, 5 756 561, 5 756 568, 5 756 569, 5 756 681, 5 756 840 et 5 756 841 (Cadastré du Québec), correspondant aux anciens lot 346 à 348 du rang Saint-Philippe et les lots 342 à 345 du rang Saint-Victor (ancien Cadastre de St-Adolphe).			

Grille des spécifications						Zone : IND-510
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Industrie du béton 2. Un dépôt à neige				
<b>Notes particulières</b>		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E				

Grille des spécifications					Zone : IND-511		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	●
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E					

Grille des spécifications					Zone : MM-512		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Dans les normes d'implantation et d'occupation, il n'y a seulement que les marges de recul qui s'appliquent à la classe d'usages maison mobile. Les autres normes sont définies à l'article 17.11.					

Grille des spécifications					Zone : MM-513
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>			<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
	Camping rudimentaire	C1		Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Établissement de camping	C2		Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Centre de vacances	C3	<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Gîte touristique	C4		Récréation intensive	R2
	Auberge rurale	C5			
	Établissement hôtelier	C6			
	Maison de tourisme	C7			
			<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
				Industrie des nouvelles technologies	I2
<b>Commerce de consommation et service</b>				Industrie générale	I3
				Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>			<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14	<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
				Activité forestière avec villégiature	F2
				Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22	<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
				Agriculture sans élevage	A2
				Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	Note 1	Maximum	
	Latérale	Minimum	Note 1	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	Note 1	Maximum	
	Arrière	Minimum	Note 1	Maximum	
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum		Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum	
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
<b>Usage spécifiquement exclu</b>					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>					
<b>Notes particulières</b>		1. Les normes d'implantation sont définies à l'article 17.11.5.2			
<b>Usage contingenté</b>		Le nombre maximal de maisons mobiles est de 9			

Grille des spécifications						Zone : MM-527
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Centre de vacances	C3			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement hôtelier	C6			Récréation intensive	R2
	Maison de tourisme	C7				
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Commerce de services administratifs	C10			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Commerce artisanal et culturel	C11			Industrie générale	I3
	Dépanneur	C12			Industrie à forte incidence	I4
	Commerce de vente au détail	C13		<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce à caractère érotique	C14			Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Restauration rapide	C21			Institutionnel	P2
	Bar	C22			Culture	P3
				<b>Forestier</b>	Infrastructures d'utilité publique	P4
					Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
				<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
					Conservation naturelle	M2
				<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Note 1	Maximum	
	Latérale	Minimum		Note 1	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum		Note 1	Maximum	
	Arrière	Minimum		Note 1	Maximum	
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum			Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum	
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Les normes d'implantation sont définies à l'article 17.11.5.2				

Grille des spécifications				Zone : PB-126			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	1		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	6		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	10%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PB-127			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	1		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	6		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	10%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : PI-109
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	<b>H1a</b>	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	<b>C30</b>	
	Habitation unifamiliale jumelée	<b>H1b</b>		Lave-auto	<b>C31</b>	
	Habitation unifamiliale contiguë	<b>H1c</b>		Peinture et carrosserie	<b>C32</b>	
	Habitation bifamiliale isolée	<b>H2a</b>		Réparation de véhicules automobiles	<b>C33</b>	
	Habitation trifamiliale isolée	<b>H3a</b>		Vente et location de véhicules automobiles	<b>C34</b>	
	Habitation multifamiliale	<b>H4</b>		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	<b>C35</b>	
	Habitation collective	<b>H5</b>		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	<b>C36</b>	
	Maison de chambres et pension	<b>H6</b>		Autres activités reliées à l'automobile	<b>C37</b>	
	Maison mobile	<b>H7</b>		Vente et réparation de véhicules lourds	<b>C38</b>	
			<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	<b>C40</b>	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	<b>C41</b>	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	<b>C42</b>	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	<b>C1</b>	<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	<b>R1</b>	
	Établissement de camping	<b>C2</b>		Récréation intensive	<b>R2</b>	
	Centre de vacances	<b>C3</b>				
	Gîte touristique	<b>C4</b>	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	<b>I1</b>	
	Auberge rurale	<b>C5</b>		Industrie des nouvelles technologies	<b>I2</b>	
	Établissement hôtelier	<b>C6</b>		Industrie générale	<b>I3</b>	
	Maison de tourisme	<b>C7</b>		Industrie à forte incidence	<b>I4</b>	
			<b>Extraction</b>	Extraction carrière	<b>E1</b>	
				Extraction sablière et gravière	<b>E2</b>	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	<b>C10</b>	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	<b>P1</b>	●
	Commerce artisanal et culturel	<b>C11</b>		Institutionnel	<b>P2</b>	●
	Dépanneur	<b>C12</b>		Culture	<b>P3</b>	●
	Commerce de vente au détail	<b>C13</b>		Infrastructures d'utilité publique	<b>P4</b>	●
	Commerce à caractère érotique	<b>C14</b>	<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	<b>F1</b>	
				Activité forestière avec villégiature	<b>F2</b>	
				Acériculture	<b>F3</b>	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	<b>C20</b>	<b>Conservation</b>	Aire protégée	<b>M1</b>	
	Restauration rapide	<b>C21</b>		Conservation naturelle	<b>M2</b>	
	Bar	<b>C22</b>	<b>Agricole</b>	Agrotourisme	<b>A1</b>	
				Agriculture sans élevage	<b>A2</b>	
				Agriculture avec élevage	<b>A3</b>	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	<b>Minimum</b>	7,5	<b>Maximum</b>		
	Latérale	<b>Minimum</b>	5	<b>Maximum</b>		
	Latérales combinées	<b>Minimum</b>	11	<b>Maximum</b>		
	Arrière	<b>Minimum</b>	7,5	<b>Maximum</b>		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	<b>Minimum</b>	1	<b>Maximum</b>	3	
	Hauteur (en mètres)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>	15	
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	<b>Minimum</b>	62	<b>Maximum</b>		
	Largeur (en mètres)	<b>Minimum</b>	7,3	<b>Maximum</b>		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
	Densité nette (logement / hectare)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications				Zone : PI-143			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : PI-144	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : PI-154	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>							

Grille des spécifications					Zone : PI-209		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Un cirque permanent 2. Une foire permanente					
<b>Notes particulières</b>		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E					

Grille des spécifications						Zone : PI-210
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Cimetière 2. Logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec				
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : PI-211
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-317
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1.	Cimetière			
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : PI-318
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	<b>H1a</b>	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	<b>C30</b>	
	Habitation unifamiliale jumelée	<b>H1b</b>		Lave-auto	<b>C31</b>	
	Habitation unifamiliale contiguë	<b>H1c</b>		Peinture et carrosserie	<b>C32</b>	
	Habitation bifamiliale isolée	<b>H2a</b>		Réparation de véhicules automobiles	<b>C33</b>	
	Habitation trifamiliale isolée	<b>H3a</b>		Vente et location de véhicules automobiles	<b>C34</b>	
	Habitation multifamiliale	<b>H4</b>		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	<b>C35</b>	
	Habitation collective	<b>H5</b>		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	<b>C36</b>	
	Maison de chambres et pension	<b>H6</b>		Autres activités reliées à l'automobile	<b>C37</b>	
	Maison mobile	<b>H7</b>		Vente et réparation de véhicules lourds	<b>C38</b>	
			<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	<b>C40</b>	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	<b>C41</b>	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	<b>C42</b>	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	<b>C1</b>	<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	<b>R1</b>	
	Établissement de camping	<b>C2</b>		Récréation intensive	<b>R2</b>	
	Centre de vacances	<b>C3</b>				
	Gîte touristique	<b>C4</b>	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	<b>I1</b>	
	Auberge rurale	<b>C5</b>		Industrie des nouvelles technologies	<b>I2</b>	
	Établissement hôtelier	<b>C6</b>		Industrie générale	<b>I3</b>	
	Maison de tourisme	<b>C7</b>		Industrie à forte incidence	<b>I4</b>	
<b>Commerce de consommation et service</b>			<b>Extraction</b>	Extraction carrière	<b>E1</b>	
				Extraction sablière et gravière	<b>E2</b>	
	Commerce de services administratifs	<b>C10</b>	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	<b>P1</b>	●
	Commerce artisanal et culturel	<b>C11</b>		Institutionnel	<b>P2</b>	●
	Dépanneur	<b>C12</b>		Culture	<b>P3</b>	●
	Commerce de vente au détail	<b>C13</b>		Infrastructures d'utilité publique	<b>P4</b>	●
	Commerce à caractère érotique	<b>C14</b>	<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	<b>F1</b>	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	<b>C20</b>		Activité forestière avec villégiature	<b>F2</b>	
	Restauration rapide	<b>C21</b>		Acériculture	<b>F3</b>	
	Bar	<b>C22</b>	<b>Conservation</b>	Aire protégée	<b>M1</b>	
				Conservation naturelle	<b>M2</b>	
<b>Rapports d'occupation</b>	Nombre d'étages	<b>Minimum</b>	1	<b>Maximum</b>	3	
	Hauteur (en mètres)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>	15	
	Superficie d'implantation (m²)	<b>Minimum</b>	62	<b>Maximum</b>		
	Largeur (en mètres)	<b>Minimum</b>	7,3	<b>Maximum</b>		
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	<b>Minimum</b>	7,5	<b>Maximum</b>		
	Latérale	<b>Minimum</b>	5	<b>Maximum</b>		
	Latérales combinées	<b>Minimum</b>	11	<b>Maximum</b>		
	Arrière	<b>Minimum</b>	7,5	<b>Maximum</b>		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
	Hauteur (en mètres)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
	Superficie d'implantation (m²)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
	Largeur (en mètres)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
	Densité nette (logement / hectare)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : PI-319
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	<b>H1a</b>	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	<b>C30</b>	
	Habitation unifamiliale jumelée	<b>H1b</b>		Lave-auto	<b>C31</b>	
	Habitation unifamiliale contiguë	<b>H1c</b>		Peinture et carrosserie	<b>C32</b>	
	Habitation bifamiliale isolée	<b>H2a</b>		Réparation de véhicules automobiles	<b>C33</b>	
	Habitation trifamiliale isolée	<b>H3a</b>		Vente et location de véhicules automobiles	<b>C34</b>	
	Habitation multifamiliale	<b>H4</b>		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	<b>C35</b>	
	Habitation collective	<b>H5</b>		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	<b>C36</b>	
	Maison de chambres et pension	<b>H6</b>		Autres activités reliées à l'automobile	<b>C37</b>	
	Maison mobile	<b>H7</b>		Vente et réparation de véhicules lourds	<b>C38</b>	
			<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	<b>C40</b>	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	<b>C41</b>	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	<b>C42</b>	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	<b>C1</b>	<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	<b>R1</b>	
	Établissement de camping	<b>C2</b>		Récréation intensive	<b>R2</b>	
	Centre de vacances	<b>C3</b>				
	Gîte touristique	<b>C4</b>	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	<b>I1</b>	
	Auberge rurale	<b>C5</b>		Industrie des nouvelles technologies	<b>I2</b>	
	Établissement hôtelier	<b>C6</b>		Industrie générale	<b>I3</b>	
	Maison de tourisme	<b>C7</b>		Industrie à forte incidence	<b>I4</b>	
			<b>Extraction</b>	Extraction carrière	<b>E1</b>	
				Extraction sablière et gravière	<b>E2</b>	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	<b>C10</b>	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	<b>P1</b>	●
	Commerce artisanal et culturel	<b>C11</b>		Institutionnel	<b>P2</b>	●
	Dépanneur	<b>C12</b>		Culture	<b>P3</b>	●
	Commerce de vente au détail	<b>C13</b>		Infrastructures d'utilité publique	<b>P4</b>	●
	Commerce à caractère érotique	<b>C14</b>	<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	<b>F1</b>	
				Activité forestière avec villégiature	<b>F2</b>	
				Acériculture	<b>F3</b>	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	<b>C20</b>	<b>Conservation</b>	Aire protégée	<b>M1</b>	
	Restauration rapide	<b>C21</b>		Conservation naturelle	<b>M2</b>	
	Bar	<b>C22</b>	<b>Agricole</b>	Agrotourisme	<b>A1</b>	
				Agriculture sans élevage	<b>A2</b>	
				Agriculture avec élevage	<b>A3</b>	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	<b>Minimum</b>	7,5	<b>Maximum</b>		
	Latérale	<b>Minimum</b>	5	<b>Maximum</b>		
	Latérales combinées	<b>Minimum</b>	11	<b>Maximum</b>		
	Arrière	<b>Minimum</b>	7,5	<b>Maximum</b>		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	<b>Minimum</b>	1	<b>Maximum</b>	2	
	Hauteur (en mètres)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>	11	
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	<b>Minimum</b>	62	<b>Maximum</b>		
	Largeur (en mètres)	<b>Minimum</b>	7,3	<b>Maximum</b>		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
	Densité nette (logement / hectare)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : PI-414
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications				Zone : PI-422			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-528			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>							

Grille des spécifications						Zone : PI-529
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14	●	<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Une station d'épuration 2. Une usine de traitement d'eau ou de boues usées 3. Une piste de course ou d'entraînement de véhicules automobiles 4. Un terrain de jeu de tir 5. Une piste de karting 6. Une piste de course de véhicule motorisé 7. Une piste de course de chevaux 8. Un cimetière automobile 9. Un lieu d'entreposage de véhicules routiers hors d'usage				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Type d'entreposage autorisé : A, B, C, D, E				
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RB-104
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4	●			
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20			Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3
	Bar	C22		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
					Conservation naturelle	M2
<b>Bâtiment</b>				<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
	Nombre d'étages	Minimum			Agriculture sans élevage	A2
	Hauteur (en mètres)	Minimum	1		Agriculture avec élevage	A3
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	10			
	Largeur (en mètres)	Minimum	25% de la profondeur du terrain			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum				
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	Article 6.3.3			8/1 hectare
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Services médicaux et de santé et bureaux de professionnels				
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RB-111
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RB-112
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RB-113
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-114
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-115
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Centre de gestion et d'opérations pour service d'hébergement (voir article 17.23)				
<b>Notes particulières</b>		2. Les normes d'implantation et d'occupation sont prévues à l'article 17.5				
		3. Projet résidentiel intégré autorisé				

Grille des spécifications					Zone : RB-116	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-117
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						
<b>Usage contingenté</b>						

Grille des spécifications						Zone : RB-118
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-128
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	53	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	15/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RB-130
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RB-131
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-132
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications					Zone : RB-133		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications						Zone : RB-134
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	12/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Projet résidentiel intégré autorisé				
<b>Usage contingenté</b>						

Grille des spécifications						Zone : RB-137
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications					Zone : RB-138	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						
Usage contingenté						

Grille des spécifications					Zone : RB-140	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications					Zone : RB-142		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : RB-144
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-145
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-212
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RB-214
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications					Zone : RF-418		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		La construction de résidences unifamiliales isolées est autorisée uniquement en bordure des chemins du Geai-Bleu et de la Tourterelle					

Grille des spécifications				Zone : RF-802			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>							

Grille des spécifications					Zone : RH-119		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RH-121		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RH-122		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Projet résidentiel intégré autorisé 2. Dans le cas de H1c, le nombre d'étage maximal est fixé à 2, la hauteur maximale est fixée à 11 m, la façade minimale est fixée à 6,1 m et la superficie d'implantation est fixée à 55 m².					

Grille des spécifications						Zone : RM-120
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Projet résidentiel intégré autorisé				
		2. Abrogé				
		3. Commerce de services administratifs autorisé au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale				
		4. Commerce d'entreposage intérieur autorisé au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale				

Grille des spécifications						Zone : RM-121
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Projet résidentiel intégré autorisé				

Grille des spécifications						Zone : RM-123
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications				Zone : RM-124		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1.	Dans le cas de la H3a, H4 et H5, le nombre d'étage est fixé à 3 et la hauteur maximale est fixée à 15 m. 2.	Dans le cas de H1b et H1c, la façade minimale est fixée à 6,1 m et la superficie d'implantation minimale est fixée à 55 m².		

Grille des spécifications						Zone : RM-125
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RM-126
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications					Zone : RM-135		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	25/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Dans le cas de H1b et H1c, la façade minimale est fixée à 6,1 mètres et la superficie d'implantation est fixé à 55m². 2. Dans le cas de H2a, la façade minimale est fixée à 6,71 m					

Grille des spécifications					Zone : RT-301		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1.	Terrain de golf				
		2.	Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1.	Projet touristique intégré autorisé				

Grille des spécifications				Zone : RT-302			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1	●	<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3	●				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Terrain de golf					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Projet touristique intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RT-405		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1	●	<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3	●				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Terrain de golf					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		2. Etablissement de résidence principale (Voir aussi article 21.4)					
<b>Notes particulières</b>		1. Chenil commercial					

Grille des spécifications				Zone : RT-413			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		5%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale (Voir aussi article 21.4)					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Plan d'aménagement d'ensemble autorisé					

Grille des spécifications				Zone : RT-532			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Maximum de 30 chambres 2. Supprimé 3. Projet touristique intégré autorisé					

## Grille des spécifications

Zone : RUA-524

GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé		1.	Une écurie commerciale				
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : A, C, D, E				

Grille des spécifications						Zone : RUC-401
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum		
	Latérale	Minimum	10	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum	10	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Type d'entreposage autorisé : A				

Grille des spécifications						Zone : RUC-409
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum		
	Latérale	Minimum	10	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum	10	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		2. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications				Zone : RUC-415			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	●
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	●
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	●
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Type d'entreposage autorisé : A 2. Projet commercial intégré autorisé					

## Grille des spécifications

Zone : RUC-422

GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	<b>H1a</b>		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	<b>C30</b>	
	Habitation unifamiliale jumelée	<b>H1b</b>			Lave-auto	<b>C31</b>	
	Habitation unifamiliale contiguë	<b>H1c</b>			Peinture et carrosserie	<b>C32</b>	
	Habitation bifamiliale isolée	<b>H2a</b>			Réparation de véhicules automobiles	<b>C33</b>	●
	Habitation trifamiliale isolée	<b>H3a</b>			Vente et location de véhicules automobiles	<b>C34</b>	
	Habitation multifamiliale	<b>H4</b>			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	<b>C35</b>	
	Habitation collective	<b>H5</b>			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	<b>C36</b>	
	Maison de chambres et pension	<b>H6</b>			Autres activités reliées à l'automobile	<b>C37</b>	
	Maison mobile	<b>H7</b>			Vente et réparation de véhicules lourds	<b>C38</b>	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	<b>C40</b>	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	<b>C41</b>	●
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	<b>C42</b>	●
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	<b>C1</b>		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	<b>R1</b>	
	Établissement de camping	<b>C2</b>			Récréation intensive	<b>R2</b>	
	Centre de vacances	<b>C3</b>					
	Gîte touristique	<b>C4</b>		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	<b>I1</b>	
	Auberge rurale	<b>C5</b>			Industrie des nouvelles technologies	<b>I2</b>	●
	Établissement hôtelier	<b>C6</b>	●		Industrie générale	<b>I3</b>	
	Maison de tourisme	<b>C7</b>			Industrie à forte incidence	<b>I4</b>	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	<b>E1</b>	
					Extraction sablière et gravière	<b>E2</b>	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	<b>C10</b>	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	<b>P1</b>	
	Commerce artisanal et culturel	<b>C11</b>	●		Institutionnel	<b>P2</b>	
	Dépanneur	<b>C12</b>	●		Culture	<b>P3</b>	
	Commerce de vente au détail	<b>C13</b>	●		Infrastructures d'utilité publique	<b>P4</b>	●
	Commerce à caractère érotique	<b>C14</b>		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	<b>F1</b>	
					Activité forestière avec villégiature	<b>F2</b>	
					Acériculture	<b>F3</b>	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	<b>C20</b>		<b>Conservation</b>	Aire protégée	<b>M1</b>	
	Restauration rapide	<b>C21</b>	●		Conservation naturelle	<b>M2</b>	
	Bar	<b>C22</b>		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	<b>A1</b>	
					Agriculture sans élevage	<b>A2</b>	
					Agriculture avec élevage	<b>A3</b>	
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	<b>Minimum</b>	15	<b>Maximum</b>			
	Latérale	<b>Minimum</b>	5	<b>Maximum</b>			
	Latérales combinées	<b>Minimum</b>	11	<b>Maximum</b>			
	Arrière	<b>Minimum</b>	20	<b>Maximum</b>			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	<b>Minimum</b>	1	<b>Maximum</b>	2		
	Hauteur (en mètres)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>	11		
	Superficie d'implantation (m²)	<b>Minimum</b>	62	<b>Maximum</b>			
	Largeur (en mètres)	<b>Minimum</b>	7,3	<b>Maximum</b>			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	<b>Minimum</b>		<b>Maximum</b>			
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Type d'entreposage autorisé : A, B, C, D 2. Écran tampon obligatoire pour les classes d'usages C41 et C42 en bordure du boulevard Talbot 3. Logement(s) autorisé(s) dans un bâtiment commercial					

Grille des spécifications					Zone : RUC-502		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	●
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Entreprise de construction/excavation/terrassement/déneigement (Voir article 17.26) 2. Réparation de véhicules lourds (Voir article 17.26)					
<b>Notes particulières</b>		3. Écran tampon obligatoire en bordure du boulevard Talbot conformément à l'article 16.4.2 4. Type d'entreposage autorisé : A, E					

Grille des spécifications				Zone : RUC-532		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10	●	<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20	●	<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Type d'entreposage autorisé : A 2. Projet commercial intégré autorisé				

## Grille des spécifications

Zone : RUM-504

GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	●
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	●
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6	●		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé		1.	Une gare d'autocars				
		2.	Un terminus d'autobus ou une aire de stationnement relatif à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)				
		3.	Projet commercial intégré autorisé				
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : A				

Grille des spécifications						Zone : RUM-526
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Garderie 2. Maison pour personne âgée				
<b>Notes particulières</b>		1. Pour la classe d'usages H4 : Un maximum de 4 logements est autorisé				

Grille des spécifications						Zone : RUR-306
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1 ●
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3 ●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1.	Ferme d'agrément autorisée			

Grille des spécifications						Zone : RUR-307	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications						Zone : RUR-311	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1.	Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		3.	Écurie commerciale (voir article 17.8)				
<b>Notes particulières</b>		1.	Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications				Zone : RUR-312			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications						Zone : RUR-313	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		Yoga et retraite (hébergement) dans un bâtiment accessoire					
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée					
<b>Usage contingenté</b>		Le nombre maximal de commerce de Yoga et retraite (hébergement) dans un bâtiment accessoire est fixé à 1					

Grille des spécifications						Zone : RUR-314	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1.	Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1.	Bâtiment de remise pour un club de chasse et pêche (voir article 17.25)				
<b>Notes particulières</b>		1.	Ferme d'agrément autorisée				
<b>Usage contingenté</b>							

Grille des spécifications						Zone : RUR-315	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : RUR-406
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						
<b>Usage contingenté</b>						

Grille des spécifications						Zone : RUR-407
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6	●		Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20			Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3
	Bar	C22		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
					Conservation naturelle	M2
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RUR-408
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RUR-410	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée					
<b>Usage contingenté</b>							

Grille des spécifications						Zone : RUR-411	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications						Zone : RUR-412	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale					
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée					

## Grille des spécifications

Zone : RUR-413

GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		15	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu	1.	Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières	1.	Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications						Zone : RUR-414
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						
<b>Usage contingenté</b>						

Grille des spécifications						Zone : RUR-417	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>							
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>							
<b>Notes particulières</b>							
<b>Usage contingenté</b>							

Grille des spécifications						Zone : RUR-421
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1 ●
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3 ●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications				Zone : RUR-514		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RUR-515
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1 ●
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-516
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1 ●
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-517
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RUR-518
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1 ●
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RUR-519
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RUR-521
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : RUR-522
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1 ●
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3 ●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Etablissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>		1. Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-523
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4 ●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1 ●
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1. Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						
<b>Usage contingenté</b>						

Grille des spécifications						Zone : RUR-530	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
<b>Usage spécifiquement exclu</b>		1.	Établissement de résidence principale				
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1.	Centre de soins et de services canins autorisé en tant qu'usage associé de services à une habitation unifamiliale isolée.				
<b>Notes particulières</b>		2.	Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-531
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>	Camping rudimentaire	C1		<b>Récréatif</b>	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
<b>Commerce de consommation et service</b>	Commerce de services administratifs	C10		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		<b>Agricole</b>	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>						
<b>Notes particulières</b>						

Grille des spécifications						Zone : VIL-803
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20			Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3
	Bar	C22		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
					Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agriculture sans élevage	A2
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
		Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
<b>Notes particulières</b>		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
<b>Usage contingenté</b>		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VIL-804
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
Rapports d'occupation					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum	
	Latérale	Minimum			Maximum	
	Latérales combinées	Minimum			Maximum	
	Arrière	Minimum			Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VIL-805
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
Rapports d'occupation					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum	
	Latérale	Minimum			Maximum	
	Latérales combinées	Minimum			Maximum	
	Arrière	Minimum			Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VIL-806
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
Rapports d'occupation					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum	
	Latérale	Minimum			Maximum	
	Latérales combinées	Minimum			Maximum	
	Arrière	Minimum			Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				

Grille des spécifications						Zone : VIL-807
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20			Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3
	Bar	C22		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
					Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agriculture sans élevage	A2
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
		Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
<b>Notes particulières</b>		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
<b>Usage contingenté</b>		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 4				

Grille des spécifications						Zone : VIL-808
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>					Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration	C20			Acériculture	F3
	Restauration rapide	C21		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agriculture sans élevage	A2
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
		Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
<b>Notes particulières</b>		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
<b>Usage contingenté</b>		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VIL-809
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20			Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3
	Bar	C22		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
					Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agriculture sans élevage	A2
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
		Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
<b>Notes particulières</b>		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
<b>Usage contingenté</b>		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VIL-810
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
<b>Résidentiel</b>	Habitation unifamiliale isolée	H1a		<b>Commerce associé aux véhicules automobiles</b>	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
<b>Commerce d'hébergement touristique</b>				<b>Commerce à incidence élevée</b>	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		<b>Industriel</b>	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
<b>Commerce de consommation et service</b>				<b>Extraction</b>	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11		<b>Public</b>	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				<b>Forestier</b>	Activité forestière sans villégiature	F1
<b>Commerce de restauration et débit d'alcool</b>	Restauration	C20			Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3
	Bar	C22		<b>Conservation</b>	Aire protégée	M1
					Conservation naturelle	M2
					Agrotourisme	A1
<b>Rapports d'occupation</b>				<b>Agricole</b>	Agriculture sans élevage	A2
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Agriculture avec élevage	A3
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION</b>						
<b>Marges de recul</b> (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
<b>Bâtiment</b>	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m <sup>2</sup> )	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
<b>Rapports d'occupation</b>	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
		Minimum		Maximum		
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>						
<b>Usage spécifiquement exclu</b>						
<b>Usage spécifiquement autorisé</b>		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
<b>Notes particulières</b>		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
<b>Usage contingenté</b>		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 8				